



## REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018

Le règlement intérieur de l'école définit les règles de vie de l'établissement. Il est voté par le Conseil d'école.

### TEMPS SCOLAIRE - Semaine de 5 jours

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 12h20**

Le portail est ouvert 10 mn avant le début des cours. Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant. Le personnel, hormis les enseignants, ne peut **EN AUCUN CAS** se voir confier la garde d'un enfant.

### RECREATIONS

**Au nombre de deux (2), de 9h30 à 9h45 et de 11h00 à 11h15**

N.B. Goûter à 9h30. Il est indispensable de donner aux enfants un goûter énergétique (Pas de chips, etc.). Une suggestion de menu est proposée aux parents.

### PONCTUALITE – RETARDS

#### A l'accueil

Les retards répétés nuisent au bon fonctionnement de la classe.

Veillez à ce que votre enfant soit à l'heure pour l'entrée en classe. Le portail est fermé à l'horaire précité. Tout enfant en retard doit se présenter au secrétariat.

**Si le retard excède 10 mn, l'enfant ne sera pas accueilli dans l'école.**

#### A la sortie

Les parents sont tenus de reprendre leur enfant à l'heure prévue de sortie, ou de prévenir l'école en cas de force majeure. Des pénalités sont mises en place pour les retards : à partir d'un quart d'heure de retard, **1000 francs CFA** par quart d'heure de retard sera prélevé par le service comptable.

### ABSENCES

Les absences doivent être exceptionnelles. L'assiduité est au centre des obligations s'imposant à l'élève et à sa famille. La présence à tous les cours prévus à l'emploi du temps est obligatoire, y compris les cours de natation.

Toute absence doit être justifiée par les parents dans le cahier de liaison.

Pour une absence de plus de trois (3) jours, un certificat médical est exigé. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté en classe. **Un enfant fiévreux, malade doit être gardé à la maison.**

**Varicelle** : l'enfant reprend la classe après la **disparition complète des croûtes.**

### CAHIER DE LIAISON

Le cahier de liaison est le lien principal entre la famille et l'école. Par cet intermédiaire vous parviendrez diverses notes informant des événements de l'école ou de la classe. De même, les parents qui demandent un rendez-vous, qui excusent leur enfant, qui transmettent une information, etc. le feront par le biais de ce cahier.

### AUTORISATIONS SORTIES

Seules les personnes munies d'un badge peuvent entrer dans l'établissement. Seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer leur enfant.

***Il ne sera fait aucune dérogation.***

### DEVOIR DE RESPECT DES PERSONNES, DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les usagers doivent être respectueux des principes qui régissent la vie de l'établissement. Les élèves doivent être attentifs à leur comportement qui ne doit pas nuire à la bonne réputation de l'école. Ils veillent au respect de tous les adultes de l'établissement. Ils respectent les locaux ainsi que le matériel scolaire.

Les incivilités et les actes de violence ne peuvent être tolérés car ils représentent des atteintes à la dignité et à l'intégrité des personnes.

### TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée (pas de short ou de haut trop courts, etc...).

Une tenue spécifique est prévue pour les cours d'éducation physique et sportive.

Conformément aux principes de neutralité et de laïcité, les signes religieux ostentatoires et les inscriptions sur les vêtements ne sont pas admis. Les élèves doivent se présenter à l'école tête nue.

### CALENDRIER SCOLAIRE

Les dates des vacances sont fixées par le SCAC de l'Ambassade de France, conformément aux Instructions en vigueur. Les enfants sont tenus d'être présents pendant toute l'année scolaire pour que celle-ci soit validée.

Tout départ anticipé, tout retard au retour des petites vacances doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite.

### LES INTERDITS

- Ne pas donner aux enfants de l'argent ou un chèque à remettre au secrétariat.
- Les enfants ne doivent pas avoir de l'argent sur eux.
- Bijoux, jouets sont interdits. L'école n'est pas responsable en cas de perte.
- Pas de gourde. Petite bouteille d'eau transparente acceptée. De l'eau fraîche est servie à la demande, pendant les récréations et les séances d'éducation physique. Le suivi de la qualité de l'eau est affiché.
- Pas de gâteaux d'anniversaire. L'école les prend en charge.
- Les tapettes, tongs... sont interdites. Votre enfant doit être correctement chaussé.
- Les lecteurs numériques, les téléphones portables et autres appareils électroniques sous peine de confiscation.

**Règlement intérieur adopté le 10 novembre 2017**